



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour l'année 2023

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSENS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

Evolution du périmètre

Communes membres

- 18 Communes avec 4 257 abonnés au 1^{er} janvier 2022
- depuis le 3 janvier 2023, le Syndicat compte 19 Communes avec l'adhésion de Gzaupouy portant le nombre d'abonnés à 4 306
- liste des Communes membres: AYGUETINTE, BEUCAIRE, BERAUT, BERRAC, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSENS, CONDOM, GAZAUPOUY, LIGARDES, MAIGNAUT TAUZIA, MANSENCOME, MAS D'AUVIGNON, POUY ROQUELAURE, ROQUEPINE, SAINT PUY, TERRAUBE, VALENCE SUR BAÏSE.

Périmètre

Suite à la rupture du contrat de concession du service, le Comité syndical a décidé de mettre en place une gestion en régie sur le service assainissement collectif concédé comprenant les STEP et réseaux de Condom-bourg et Valence sur Baïse – bourg à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, le service comprend 16 stations d'épuration ainsi que les réseaux associés pour 81,73 km.

Evolution prévisionnelle des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées, principalement, du produit de la redevance d'assainissement collectif.

Evolution des assiettes

La moyenne ressortant des rapports annuels des délégataires 2021 et des rapports prix et qualité des services est de 120 m³ par an et par abonné ce qui représente un volume d'environ 500 000 m³ vendus sur l'année pour les différents services regroupés.

Monsieur le Président propose de reprendre ces données pour établir les prévisions de recette 2023, données déjà retenues lors de la réflexion menée sur l'évolution des tarifs.

Evolution des tarifs

Suite à la mise en place de la gestion en régie des services de Condom et Valence sur Baïse, les nouveaux tarifs intègrent la part du concessionnaire et prévoient d'atteindre en 2024 le tarif cible de

- part fixe : 89,44 € par an
- part variable : 1,6335 € par m³

Cette augmentation devrait permettre d'absorber les coûts de fonctionnement du service et la hausse des tarifs de l'électricité

Un lissage a été proposé comme suit:

Commune	2022		2023		2024	
	Part fixe (HT)	Part variable (HT)	Part fixe (HT)	Part variable (HT)	Part fixe (HT)	Part variable (HT)
Beucaire	70,12	1,3440	79,78	1,4888	89,44	1,6335
Blaziert	75,68	0,9572	82,56	1,2954		
Cassaigne	42,50	1,0400	65,97	1,3368		
Castelnau sur l'Auvignon	60,00	1,5000	74,72	1,5668		
Caussens	72,12	1,0000	85,78	1,3168		
Condom-Bourg	51,94	1,3335	70,69	1,4835		
Condom Gourragne Herret Lialores	72,12	1,0000	85,78	1,3168		
Ligardes	60,00	1,5000	74,72	1,5668		
Pouy Roquelaure	60,00	1,5000	74,72	1,5668		
Saint Puy	84,28	1,0432	86,86	1,3384		
Terraube	55,60	1,0000	72,52	1,3168		
Valence Bourg	72,20	1,3423	80,82	1,4879		
Valence Ampels	72,12	1,0000	85,78	1,3168		

Recettes prévisionnelles : Monsieur le Président informe l'Assemblée, qu'en prenant comme base une consommation moyenne par abonné et par an de 100 m³ et les tarifs 2023, les recettes prévisionnelles s'élèvent à environ 930 000 €.

Il propose de fixer un niveau de recettes attendues à 930 000 €.

Situation financière 2023

Autofinancement brut : 201 281,79 € (321 599,24 € en 2022)

Autofinancement net : 94 181,12 € (214 759,81 € en 2022)

Encours de la dette

- 2020 : 12 emprunts
 - annuité totale : 115 957,46 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2020 : 1 983 084,98 €
- 2021 : 12 emprunts
 - annuité totale : 138 734,93 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2021 : 1 876 245,59 €
- 2022 : 11 emprunts
 - annuité totale : 139 446,21 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 770 746,41 €

- 2023 : 11 emprunts
 - annuité totale : 155 176,99 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2023 : 1 787 323,18 €

Monsieur le Président indique qu'un contrat s'est terminé en 2022 et que l'adhésion de la Commune de Gazaupouy entraîne le transfert d'un emprunt représentant une annuité de 11 001,22 € et un capital restant dû de 118 229,34€ au 31 décembre 2023.

Structure de la dette

Le service assainissement compte 11 emprunts dont neuf ont un taux d'intérêt fixe et deux indexés sur le taux du livret A.

L'ensemble des emprunts, à taux fixe ou à taux variable simple est donc classé, selon la charte Gissler, en structure de produits classe A : produits non risqués.

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ratio 2019 : 4,21 ans
- ratio 2020 : 5,75 ans
- ratio 2021 : 5,83 ans
- ratio 2022 : 5,51 ans

Perspectives

Monsieur le Président indique que selon les opérations d'investissement retenues, l'inscription au budget d'un nouvel emprunt sera proposée afin de les financer.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- 2019 : 255 719,96 €
- 2020 : 178 293,86 €
- 2021 : 228 198,80 €
- 2022 : 232 681, 22 €

L'augmentation entre 2020 et 2021 s'explique par l'augmentation des charges de personnel correspondant aux charges d'entretien et de suivi des équipements gérés en régie directe.

Monsieur le Président indique que les dépenses réelles de fonctionnement 2022 vont connaître une hausse substantielle due à la reprise en régie du service assainissement collectif précédemment concédé, notamment sur les postes suivants :

- le coût des frais d'électricité : 375 000 €
- les produits de traitement : 35 000 €
- le traitement des boues : 70 000 €
- l'entretien des réseaux : 60 000 €
- les services extérieurs et maintenance : 45 500 €
- le coût des frais de personnel affecté au service : 180 000 €
- le solde du contrat de concession selon avenant n°2 : 125 000 €

Il propose de fixer l'objectif des dépenses réelles de fonctionnement à 1 063 600 € pour l'année 2023.

Investissements

(les montants sont exprimés HT)

Principaux travaux réalisés en 2022

- CONDOM : réhabilitation réseau allées de Gaulle : 48 972,25 €
- CONDOM : reprise regard pont des Carmes: 12 700,00 €
- CONDOM : extension réseau Route de Saint Puy : 32 841,00 €
- CONDOM : reprise PR des Mousquetaires : 13 415,06 €
- CONDOM : mise à la côte regards Avenue des Mousquetaires : 14 431,60 €
- VALENCE SUR BAÏSE : diagnostic du service : 9 556,60 €
- VALENCE SUR BAÏSE : mise à la côte regards Bd du Nord : 9 832,90 €
- POUY ROQUELAURE : création réseau et STEP – solde : 40 705,85 €

Travaux envisagés en 2023

- CONDOM : réhabilitation réseau allées de Gaulle – solde : 26 007,45 €
- CONDOM : sécurisation des PR : 51 896,00 €
- CONDOM : reprise PR des Mousquetaires – solde : 156 924,00 €
- VALENCE SUR BAÏSE : diagnostic du service – solde : 12 653,40 €
- CONDOM : extension réseau chemin Mirateau/lotissement Beaulieu : 33 000,00 €

Les projets de Berrac, Mas d'Auvignon, Mansencôme et Maignaut Tauzia ont été présentés à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la DDT du Gers et au Conseil Départemental. Ces projets entrent dans le programme d'aide de l'Agence de l'Eau sous réserve de quelques précisions

démontrant la diminution de la charge de pollution existante sur les masses d'eau, avec cependant un taux de subvention à la baisse.

Les demandes de dispense d'évaluation environnementale sont en cours d'élaboration pour les quatre dossiers.

- BERRAC : création assainissement collectif : 361 000,00 €
- MAIGNAUT TAUZIA : création assainissement collectif : 572 000,00 €
- MANSENCOME : création assainissement collectif : 308 000,00 €
- MAS D'AUVIGNON : création assainissement collectif : 509 000,00 €

Etudes en cours :

AYGUETINTE : étude de faisabilité

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées ces dotations aux amortissements, des subventions et des emprunts.

- dotations aux amortissements
 - 2019 : 204 543,80 €
 - 2020 : 221 461,66 €
 - 2021 : 222 210,50 €
 - 2022 : 240 201,44 €
 - 2023 : 259 117,80 €

- subventions accordées sur les travaux engagés : soldes en attente de versement
 - Création assainissement de Pouy Roquelaure – Agence de l'eau Adour Garonne : 140 054 €
 - Création assainissement de Pouy Roquelaure – Conseil Départemental : 18 425 €
 - Schéma directeur de Valence sur Baïse – Agence de l'eau Adour Garonne : 18 155 €

Evolution du besoin de financement

- 2014 : 76 409,33 €
- 2015 : 422 033,27 €

- 2016 : 0 €
- 2017 : 92 526,94 €
- 2018 : 0 €
- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 0 €
- 2022 : 0 €

Ceci fait apparaître une moyenne de 65 663,28 €. Monsieur le Président propose de fixer l'objectif relatif au besoin de financement à 65 663,28 €.

Etat du personnel

- 2021 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 120 000 €
 - personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 1 362,06 € correspondant à la mise à disposition 2020, mandatée en 2021
- 2022 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 120 000 €
 - personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 1 488,34 € correspondant à la mise à disposition 2021, mandatée en 2022
- 2023 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement incluant la reprise de l'agent transféré du service de Condom-bourg et Valence sur Baïsebourg précédemment concédé : 180 000 €
 - personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 11 523,50 €